

SEANCE DU
26 FÉVRIER 2026

RAPPORT N° VI-3
26SGADB0028

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
19

Date de convocation :
20 février 2026

Date d'affichage :
27 février 2026

OBJET:
**Protection des ressources en eau de la CUCM -
Demandes d'aides financières**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 23

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 23

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 26 février à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Yohann CASSIER - M. Jérémy PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD

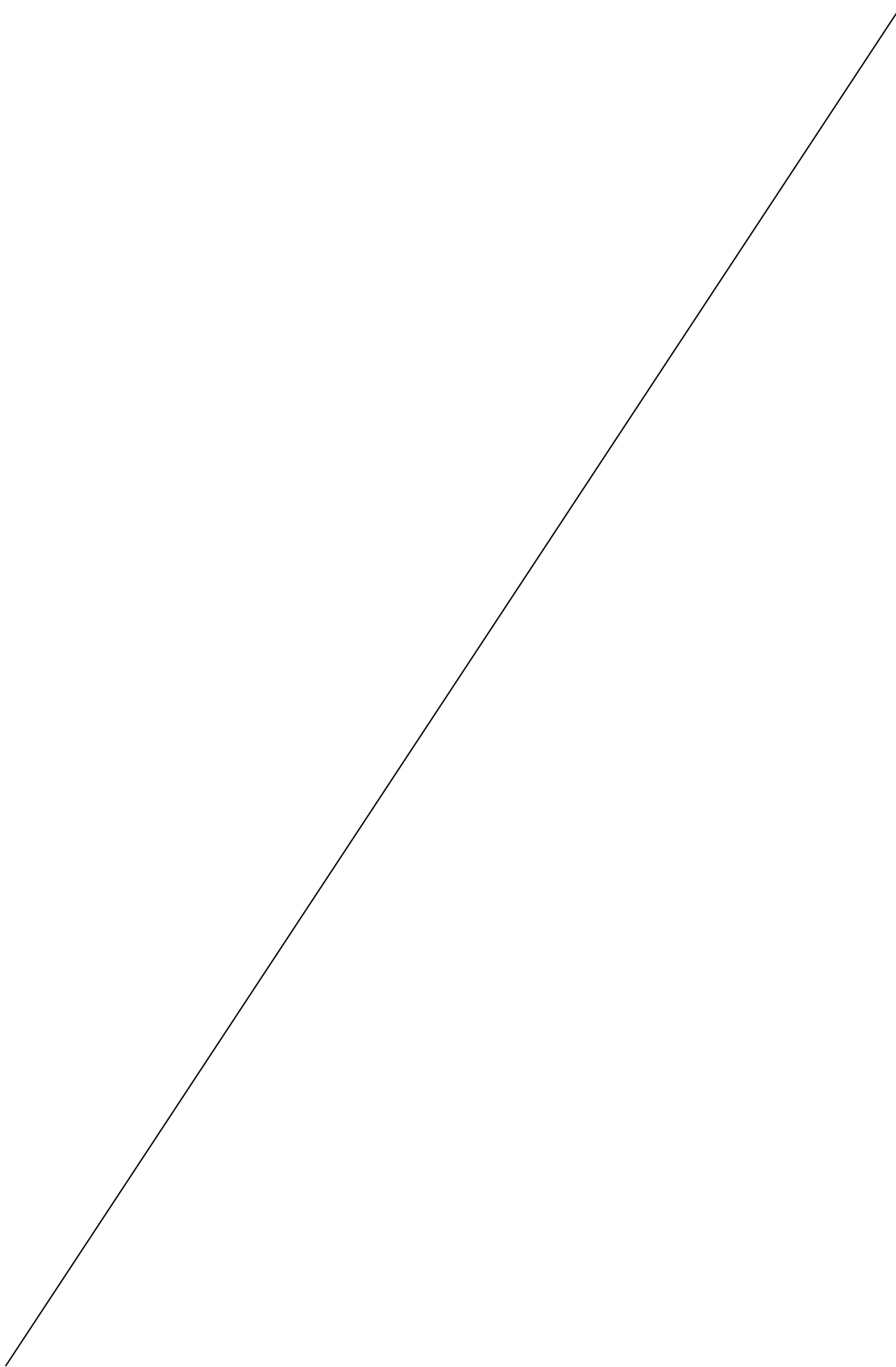
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyril GOMET
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)
Mme LODDO (pouvoir à M. FRIZOT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau peut bénéficier d'aides financières pour mener à bien les politiques de protection des ressources en eau de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, complétées par d'autres financeurs.

Ces aides sont des subventions ou des avances proportionnelles aux dépenses engagées. Les taux d'aides dépendent du type d'opération pris en considération.

Il est proposé de solliciter les aides maximales pour les opérations suivantes dont le montant et le taux sont précisés de manière indicative.

Protection des ressources en eau :

Opération	Accord de territoire	Coût estimé 2025	Taux d'aide financière Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux d'aide financière Conseil Régional de Bourgogne
Lac de la Sorme - Inventaire des milieux humides et drainages	Bourbince	80 000€ HT	50%	
Lac de la Sorme – Acquisitions foncières	Bourbince	25 000€ TTC	50%	
Ressources Nord – Etude faisabilité « renaturation »	Arroux-Somme	80 000€ HT	50%	30%

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

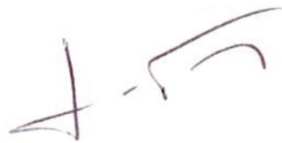
LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De solliciter de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières,
- D'inscrire les recettes sur les lignes du budget correspondant.

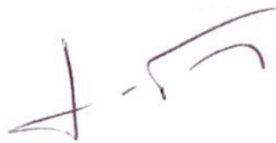
Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 février 2026
et publié, affiché ou notifié le 27 février 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J-M Frizot', written in a cursive style.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J-M Frizot', written in a cursive style.

La secrétaire de séance,
Montserrat REYES

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Montserrat Reyes', written in a cursive style.